

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 MARS 2016

Points abordés en séance publique

1. Communications de Monsieur le Député-Bourgmestre.

Monsieur le Président effectue les communications d'usage.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 19 janvier 2016 : approbation.

Le Conseil Communal décide :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 19 janvier 2016.

Centre Public d'Action Sociale

3. Budget de l'exercice 2016

a) **Service ordinaire**

b) **Service extraordinaire.**

Par 13 voix pour et 8 abstentions

APPROUVE :

Le budget du CPAS pour l'exercice 2016 qui s'élève en recettes ordinaires à 6.863.135,90 € et en dépenses ordinaires au montant de 6.863.135,90 € moyennant un subside communal de 1.231.915,33 € et,

Par 18 voix pour et 3 abstentions

APPROUVE :

le budget du CPAS pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses extraordinaires au montant de 212.000 €.

Finances communales

4. Zone de secours de Wallonie Picarde – dotation communale pour l'exercice 2016.

Le Conseil Communal :

DECIDE :

Article 1er : La contribution financière de la commune de Frasnes-lez-Anvaing dans le fonctionnement de la Zone de secours de Wallonie Picarde est fixée au montant de 507.766,94 € pour l'exercice 2016.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Madame Alexandra CAUFRIEZ, Secrétaire de la Zone de Secours Wallonie Picarde, rue de la Terre à Briques, 22 à 7522 Tournai ainsi qu'à Madame le Directeur financier f.f.

5. Dotation communale à la Zone de Police des Collines : approbation.

Le Conseil Communal :

DECIDE :

Article 1er : La contribution financière de la commune de Frasnes-lez-Anvaing dans le fonctionnement de la Zone de Police des Collines, est fixé au montant de 697.044 € pour l'exercice 2016.

Article 2 : La présente délibération sera transmise aux Autorités de tutelle, à la Zone de Police des Collines ainsi qu'à Madame le Directeur financier f.f.

6. Dépenses obligatoires et ordinaires sur l'exercice 2016 : ratification des résolutions du Collège Communal du 31 décembre 2015 et 8 janvier 2016.

Le Conseil Communal :

RATIFIE :

les décisions du Collège Communal du 31 décembre 2015 et du 8 janvier 2016.

7. Redevance pour la fourniture de sacs poubelles destinés à la collecte des immondices – approbation : communication du Ministre des Pouvoirs locaux.

Le Conseil Communal :

PREND ACTE :

Article 1er :

Du courrier de Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville daté du 15 février 2016 qui approuve la délibération du Conseil Communal du 14 décembre 2015 établissant une redevance pour la fourniture de sacs poubelles destinés à la collecte des immondices pour les exercices 2016 à 2018.

Article 2 :

De ce qu'une copie de l'Arrêté relatif à la délibération visée à l'article 1er a été communiquée à Madame le Directeur financier f.f. en date du 17 février 2016.

Marchés de travaux, fournitures et services

8. Espace « CIGALON » - Remplacement de la chaudière : décision de principe.

Le Conseil Communal :

Par 16 voix pour et 5 abstentions ;

DECIDE:

Art 1 : de charger le Collège communal de passer le marché par procédure négociée sans publicité;

Art 2 : d'introduire une demande de subvention UREBA.

9. Local « ONE » route de Moustier, 3b – Remplacement de la chaudière : décision de principe.

Le Conseil Communal :

DECIDE:

Art 1 : de charger le Collège communal de passer le marché par procédure négociée sans publicité;

Art 2 : d'introduire une demande de subvention UREBA.

10. Rapport d'avancement intermédiaire 2015 du programme « Commune Energ'Ethiques ».

Le Conseil Communal :

Prend acte:

du rapport intermédiaire 2015 du programme "Communes Energ'Ethiques".

11. Ecole communale de Montroeuil-au-Bois - Travaux de remplacement d'infrastructures inadaptées : présentation de l'avant-projet.

Patrimoine communal

12. Arc-Wattripont – Aliénation du terrain sis lieu-dit « La Balance », cadastré section A n° 429b (1A 40 Ca) : décision de principe.

Le Conseil Communal :

DECIDE:

Article 1er: de marquer son accord de principe pour la vente de gré à gré du terrain sis à ARC-WATTRIPONT, lieu-dit "La Balance", cadastré "jardin" - section A n° 429 b - pour une superficie d' 1 A 40 Ca, à Mme X., rue de la Balance, 23 à ARC-WATTRIPONT.

13. Point retiré.

Divers

14. Création d'une Agence Immobilière Sociale : décision de principe.

Le Conseil Communal :

DECIDE :

ARTICLE 1er : Le principe d'adhérer à la mise en place d'une Agence Immobilière Sociale initiée par l' Immobilière Publique Péruwelz-Leuze-Frasnes.

ARTICLE 2 : La présente délibération est adoptée en vue de permettre à l'Immobilière Publique Péruwelz-Leuze-Frasnes de poursuivre ses demandes de partenariat avec d'autres communes limitrophes de manière à compter au moins 50.000 habitants.

ARTICLE 3 : La commune de Frasnes-lez-Anvaing sollicitera sa désaffiliation à l'Agence Immobilière Tournai Logement dès que son Conseil d'Administration aura communiqué les modalités inhérentes à celle-ci.

15. Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité : remplacement d'un membre effectif et d'un membre suppléant.

Le Conseil Communal :

DECIDE :

ARTICLE 1er :

L'article 1er de la résolution du Conseil Communal du 23 septembre 2013 relative à la désignation des membres effectifs et suppléants de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité est modifiée comme suit :

Article 1er :

Monsieur Georges MARIAGE est désigné en qualité de membre effectif de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité en remplacement de Monsieur Léon DE THEUX décédé.

Article 2 :

Monsieur André HOUX est désigné en qualité de 1er suppléant de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité en remplacement de Monsieur Georges MARIAGE.

ARTICLE 2 : De charger le Collège Communal de transmettre cette résolution à la Direction de l'Aménagement Local de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine du Ministère de la Région wallonne, laquelle est chargée de présenter le dossier à l'approbation ministérielle.

16. Plan de Cohésion Sociale – Rapports d'activités 2015.

Le Conseil Communal :

DECIDE:

- d'approuver le rapport d'activités 2015 du Plan de Cohésion Sociale de Frasnes-lez-Anvaing;
 - de joindre ledit rapport aux éléments d'évaluation annuelle soumis à la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale.
-

17. Plan de Cohésion Sociale – Rapport statistique d'activités 2015.

Le Conseil Communal :

DECIDE:

- d'approuver le rapport statistique d'activités 2015 du Plan de Cohésion Sociale de Frasnes-lez-Anvaing;
 - de joindre ledit rapport aux éléments d'évaluation annuelle soumis à la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale.
-

18. Plan de Cohésion Sociale – Rapport financier 2015.

Le Conseil Communal :

DECIDE:

- d'approuver le rapport financier 2015 du Plan de Cohésion Sociale de Frasnes-lez-Anvaing;
 - de joindre ledit rapport aux éléments d'évaluation annuelle soumis à la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale.
-

19. Plan de Cohésion Sociale – Convention de partenariat avec l'IPPLF : approbation.

Le Conseil Communal :

DECIDE:

- d'approuver la convention de partenariat avec l'IPPLF pour l'année 2016;
 - de mandater Madame le Directeur général et Monsieur le Député-Bourgmestre pour sa signature et sa mise en œuvre.
 - de notifier copie de la présente délibération à la Commission d'accompagnement du PCS, à la Division Interdépartementale de la Cohésion sociale du SPW, à l'IPPLF et à Madame le Directeur financier.
-